

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

Séance du 6 Juillet 2021 tenue en visioconférence

L'an deux mille vingt et un, le 6 Juillet à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni à distance par visioconférence avec l'application TEAMS, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

Personnes présentes : 43

BERRE Dominique / BISTOLFI Patrick / BRILLET Gérard / CAMPAGNE André / *BOUKEBBOUCHE Farida* / CAU Claude / CAU Marcel / CAZES Sabine / COLLA Serge / CRAMPÉ Philippe / DAT Jean-Michel / DE FARCY DE PONTFARCY Marilynne / CAZAUX *Alain* / DUBOIS Alban / DUMAIL Bernard / ELIE Patrick / *D'HAENE Alain* / FILLASTRE André / HAEIN Thierry / JACQUARD Claude / LADEVEZE Michel / LAGLEIZE Patrick / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / LASALA Jean-Pierre / MARTIN Denis / MINEC Hervé / MORA Bernard / MOUNIER Ghislaine / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTÉ Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Jacques / RIVES Jean-Jacques / *SANS Stéphane* / SAULNERON Patrick / STRADERE Michelle / UCHAN Marie-Claire / SOLLE LOUGE Evelynne / VIGNEAUX Denise

Personnes absentes ou excusées : 51

ABADIA Jean-François / ABBES Pierre / ABO PATTARONE Marie / AUFRERE Isabelle / AZEMAR Eric / BRUNA Laurent / BRUNET LACOUÉ Françoise / CASTEX Claude / CASTEX Marie-Thérèse / CAUSSETTE Guillaume / CHAPOT Denis / COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / DARDÉ Jean-Paul / DENARD Jean-Paul / DE PECO Serge / DUPLAN Patrick / DUPLEICH Jean-Luc / EMPORTES Christian / EXPOSITO Murielle / FERRE Louis / GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUAUS Bernard / GUIARD Olivier / JAMME Henri / LACOMBE Claude / LAFONT Céline / LAMORA Christel / MARTIN François / MELAZZINI André / MORETTO Joseph / PALACIN John / PELAYO Gabriel / PENETRO Pascal / PÉRÉMIQUEL Mathieu / PERUSSEAU Olivier / PRAT Philippe / RENAUD Annie / RIBIS Jean-Marc / RIVAL Patrice / SACAZE Jean-François / SAINT-MARTIN Yvon / SALVATICO Jean-Paul / SAPORTE Gérard / SERRANO Georges / SOYE Anne / THÉBÉ Henri / TINE Jean-Claude / TONIOLO Gilles

Procurations : 5

AUFRERE Isabelle a donné procuration à CAU Claude
GUIARD Olivier a donné procuration à MOUNIER Ghislaine
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André
RIVAL Patrice a donné procuration à PUENTÉ Alain
TINE Jean-Claude a donné procuration à CRAMPÉ Philippe

Poste vacant à Lourde : 1

Vote : Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet : Elaboration d'un diagnostic territorial et plan d'actions CTG
« Conventions Territoriales Globales » en partenariat avec la CAF**

Monsieur le Président informe les membres du conseil de communauté que la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne « CAF » a engagé un projet social de territoire avec le déploiement des Conventions Territoriales Globales « CTG » pour couvrir dès 2023 la totalité des territoires de notre département et accompagner progressivement la fin du dispositif Contrat Enfance Jeunesse « Cej ».

Les moyens de la CAF au titre de l'ingénierie et du financement, sont mobilisés en faveur du projet de territoire afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles et adaptée à leurs besoins. Cette offre se décline sur l'ensemble des champs d'intervention de la CAF (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc ...).

Pour répondre aux enjeux de pilotage global et aux priorités de notre territoire, nous devons établir un diagnostic territorial et élaborer un plan d'actions.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

- Approuve le projet social de territoire en partenariat avec la CAF,
- Donne son accord pour établir un diagnostic territorial, élaborer un plan d'actions et concrétiser avec la Caf le CTG.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Alain PUENTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.